

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 MARS 2021

Présents au début de la séance : Mmes Jessica LOCATELLI, Martine GUERIN, Corinne DOUGERE, Prisca MANUEL, Anne-Julie PARSY, Maud PERROTEAU, Marylène SERRAT, et MM. Emmanuel ELGOYHEN, Alexandre BERTHE, Rémy BORTOLATO, Olivier DUTEL.

Secrétaires de séance : Corinne DOUGERE et Mme Mylène BORRELLI.

Madame le maire liste les points à l'ordre du jour.

Constatant que le quorum est atteint, madame le maire, déclare la séance ouverte.

1. Vote des comptes administratifs 2020 et des comptes de gestion 2020 : Budget commune, budget chaufferie

Madame le maire présente le compte administratif de la chaufferie et informe des résultats :

- Compte administratif budget annexe Chaufferie 2020

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Réalisations	35 474.19 €	0.00 €
DEPENSES	Réalisations	24 775.16 €	18 751.50 €
	Résultats	+ 10 699.03 €	-18 751.50 €

Madame le maire présente le compte administratif du budget principal de la commune et informe des résultats :

- Compte administratif budget principal de la Commune 2020

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Réalisations	450 085.11 €	476 801.00 €
DEPENSES	Réalisations	350 487.77 €	495 741.41 €
	Résultats	+ 99 597.34 €	-18 940.41 €

Madame le maire se retire pour permettre le vote des comptes administratifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents les comptes de gestion et les comptes administratifs 2020 de la chaufferie et de la commune.

Madame le maire réintègre la salle.

2. Affectation des résultats

CHAUFFERIE

Résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement de	10 699,03 €
Excédent reporté de	+ 4 384,83 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 15 083,86 €

Résultat d'investissement

Déficit d'investissement de	- 18 751,50 €
Excédent reporté d'investissement de	+ 37 219,55 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	18 468,05 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation des résultats ci-après :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 excédent	15 083,86 €
Affectation complémentaire en réserve 1068	0,00 €
Résultat reporté en recettes de fonctionnement 002	+ 15 083,86 €
Résultat reporté en recettes d'investissement 001	+ 18 468,05 €

COMMUNE

Résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement de	+ 99 597.34 €
Excédent reporté de	+ 287 525.84 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 387 123.18 €

Résultat d'investissement

Déficit d'investissement de	- 18 940.41 €
Déficit reporté d'investissement de	- 122 100.91 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de	- 141 041.32 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation des résultats ci-après :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 excédent	+ 387 123.18 €
Affectation complémentaire en réserve 1068	141 041.32 €
Résultat reporté en recettes de fonctionnement 002	+ 246 081.86 €
Résultat reporté en dépenses d'investissement 001	- 141 041.32 €

3. Vote des budgets primitifs 2021 : Budget commune, budget chaufferie

Madame le maire présente le budget primitif 2021 de la commune.

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Prévisions	654 025.86 €	1 121 908.18 €
DEPENSES	Prévisions	654 025.86 €	1 121 908.18 €

Madame le maire présente le budget primitif 2021 de la chaufferie.

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Prévisions	33 210.02 €	19 430.00 €
DEPENSES	Prévisions	33 210.02 €	19 430.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents les budgets primitifs de la chaufferie, de la commune.

4. Taux d'imposition

Madame le maire informe le conseil municipal que la préfecture de l'Isère nous indique que la loi de finances pour 2021 traduit un certain nombre d'évolutions et de mesures concernant la fiscalité locale.

En 2021 les collectivités locales devront tenir compte que le transfert de la part départementale de la TFPB aux communes suppose qu'en 2021 celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental TFPB 2020.

Pour les contribuables, ce nouveau taux de référence de TFPB est totalement neutre.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, les taux des deux taxes suivantes :
Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Taxes	Taux 2020	Taux votés 2021
Taxe d'habitation	/	/
Taxe foncière (bâti)	15.02%	30.92%
Taxe foncière (non bâti)	42.79%	42.79%

5. Ré-imputation de la TEOM aux locataires

La mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté implique la facturation de cette taxe sur l'avis de taxe foncière.

Suite à l'adoption du budget primitif, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera payée par la commune en même temps que la taxe foncière sera de nouveau facturée aux locataires.

6. Demande de la coopérative scolaire du village

Madame le maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention de la coopérative scolaire du village pour le projet Théâtre d'un montant de 224.40 € correspondant aux frais de transport. L'école du village va se rendre au Diapason à St Marcellin pour restituer le travail accompli avec la conseillère départementale Arts de l'éducation nationale.

Cette sortie aura lieu le 6 avril.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents décide d'attribuer la somme de 224.40 € à la coopérative scolaire de l'école du village pour le projet Théâtre.

7. Demande de subvention à la Région

Madame le maire informe le conseil municipal des devis obtenus pour le projet de travaux sur le bâtiment pluridisciplinaire de la Scie.

Financement	
Subvention DSIL	1 775.69
Subvention Région	3 551.37
Subvention Département	8 878.43
Autofinancement	3 551.37
Total	17 756.85

Le conseil municipal à unanimité des présents autorise madame le maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la région Auvergne Rhônes Alpes.

8. Divers

Séance levée à 19h30

Prochain conseil le 16 avril 2021.